

Date de dépôt : 3 avril 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Transparence exigée pour toutes les campagnes politiques

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les différentes affaires autour du financement de campagnes politiques et des frais à la Ville de Genève ont révélé un besoin accru de transparence de la part de la population. Plusieurs cantons ont déjà légiféré pour que les comptes de campagnes soient portés à la connaissance des citoyens. Il est désormais temps que Genève fasse de même et adopte des dispositions cantonales pour renforcer la confiance des électeurs.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Les conseillers et conseillères d'Etat ont-ils reçu des dons en nature ou en espèces sur leur compte privé ou via une association de soutien lors de leur dernière campagne électorale, à l'instar de la situation qui touche le groupe Manotel ?*
- 2. Les conseillers et conseillères d'Etat ont-ils reçu des dons à travers des proches qui auraient réglé certaines factures de campagne ?*
- 3. Les conseillers et conseillères d'Etat ont-ils organisé des événements de campagne ? Si oui, pour quel montant et qui a payé ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions posées :

- 1. Les conseillers et conseillères d'Etat ont-ils reçu des dons en nature ou en espèces sur leur compte privé ou via une association de soutien lors de leur dernière campagne électorale, à l'instar de la situation qui touche le groupe Manotel ?**

Le service des votations et élections (SVE) tient à disposition de toute personne domiciliée ou exerçant ses droits politiques dans le canton, les comptes et les listes de donateurs des partis politiques, d'associations ou de groupements qui déposent des listes de candidats pour les élections cantonales ou communales, conformément à l'article 29A de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP; A 5 05).

Il n'existe pas de registre répertoriant les dons en nature ou en espèce reçus par les candidat-e-s aux élections cantonales.

- 2. Les conseillers et conseillères d'Etat ont-ils reçu des dons à travers des proches qui auraient réglé certaines factures de campagne ?**

Voir la réponse 1.

- 3. Les conseillers et conseillères d'Etat ont-ils organisé des événements de campagne ? Si oui, pour quel montant et qui a payé ?**

Voir la réponse 1.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS